

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2886**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable en prévention de risques industriels

Nouvel intitulé : Management des risques industriels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ecole Hubert Curien

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de la CCI du Cher, Président de la CCI du Cher

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

343p Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement (organisation, gestion)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le responsable en prévention des risques industriels' exerce trois types d'activités :

- la conception et pilotage des systèmes complexes HSE afin de garantir la conformité de l'entreprise aux exigences législatives, réglementaires, normatives et techniques dans le domaine HSE

- le pilotage de la conduite du changement

Ces groupes d'activités sont mis en oeuvre dans l'entreprise, en particulier au travers des activités de conception (conception d'une démarche de déploiement de la politique HSE, conception d'un système de management HSE et des dispositions associées...) d'expertise, (expertise dans l'utilisation des outils de Sécurité de Fonctionnement, analyse de expositions...) et de recherche (analyse de signaux faibles en entreprise, description du corps social d'une entreprise, raisonnement à base de cas, capitalisation et retour d'expérience...).

Il sait, bien évidemment, identifier et évaluer (qualitativement et quantitativement) les risques et prendre les dispositions pour les éliminer ou les réduire à un niveau acceptable. Ses connaissances relatives au management de la sécurité, alliées à une bonne maîtrise de la communication lui permettent de faire évoluer l'entreprise au-delà du respect des réglementations, vers une intégration de la santé/sécurité au travail et de l'environnement.

Par conséquent, il possède les compétences pour animer et coordonner les démarches de certification ISO 14001, OHSAS 18000 voire ISO 9001.

En outre, comme le laisse supposer l'intitulé du diplôme, sa formation l'autorise à aborder les domaines de la qualité de la sûreté de fonctionnement et du risk management en particulier.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Service sécurité des entreprises et organismes de recherche - Organisme de prévention et de contrôle, sociétés de conseil
- Collectivités locales et territoriales, corps des officiers de Sapeurs Pompiers
- Ingénierie de sécurité et sociétés d'assurance

Types d'emplois accessibles : - Chef du service environnement

- Chef du service environnement-hygiène
- Chef du service sécurité
- Ingénieur environnement
- Ingénieur environnement-hygiène-sécurité
- Ingénieur hygiène-sécurité
- Ingénieur prévention
- Ingénieur sécurité
- Ingénieur sécurité environnement
- Responsable environnement
- Responsable environnement-hygiène
- Responsable du service sécurité

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

1) Conditions d'accès à la formation : - âge : Moins de 26 ans

- diplômes, titre homologué ou niveau de qualification : Bac + 2 validé (DUT, BTS, DEUG)

- expérience professionnelle : Non

- motivations, aptitudes : Intérêt pour le métier, ouverture d'esprit, sens des responsabilités, qualités personnelles de conviction de persuasion, aptitude à la communication et au travail en équipe, bonne culture générale, niveau suffisant en mathématiques, physique, anglais, expression écrite et dossier scolaire de bon niveau.

- 2) Modalités de la sélection :
- entretiens individuel/collectif
 - tests
 - épreuves
 - concours
 - lettre de motivation

Procédure et critères retenus :

- 1 - Présélection sur dossier
- 2 - Tests de connaissances et tests psychotechniques
- 3 - Présélection sur les tests et le dossier
- 4 - Entretien de motivation se déroulant devant un jury

Les apprentis sont sélectionnés par le jury à l'issue des entretiens de motivation ; une liste d'attente classée par ordre de préférence est établie, et chaque candidat est prévenu individuellement.

La traçabilité de la sélection est assurée par une fiche individuelle par candidat et un procès verbal global.

Le processus de sélection est défini dans la procédure 'Sélection des apprentis et choix des entreprises'.

3) Eléments d'évaluation intervenant dans la délivrance du titre

a) examen terminal

b) contrôle continu : pour chaque matière référée dans le programme

c) évaluation de la situation de travail : elle est réalisée conjointement par le maître d'apprentissage et le responsable pédagogique et s'appuie sur :

- les résultats obtenus dans les travaux confiés, le comportement et les capacités intellectuelles et professionnelles de l'apprenti (chacune des trois premières alternances fait l'objet d'une évaluation par le maître d'apprentissage, dont les résultats sont consignés dans un compte rendu),

- les rapports d'activités et les exposés (1 par alternance). Les rapports sont corrigés par le responsable pédagogique et les exposés évalués par le responsable pédagogique assisté par un spécialiste de la communication

d) production d'un document écrit : mémoire final soutenu devant un jury, dont les objectifs principaux sont :

- démontrer que l'étudiant est capable de prendre de la hauteur par rapport aux missions opérationnelles qui lui ont été confiées,
- faire le lien entre un enseignement théorique et une application pratique du métier,
- formuler des propositions d'amélioration du système étudié et donner des pistes de réflexion originales.

Enseignement au CFSA :

L'évaluation est continue ; pour chaque matière donnant lieu à notation, l'enseignant réalise un contrôle de 2 heures pour 20 à 30 heures de cours. Ce contrôle est planifié.

Le coefficient de chaque matière est précisé dans le programme.

Formation en entreprise :

L'évaluation de chacune des trois premières alternances se concrétise par une proposition de notation.

A l'issue de la 4ème alternance, l'apprenti présente son mémoire final et le soutient devant un jury qui lui attribue une note.

Validité des composantes acquises : 2 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Directeur du CFSA, Directeur des Etudes, 1 représentant de l'enseignement supérieur, 2 représentants de l'industrie.
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle	X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 20 décembre 2000 publié au Journal Officiel du 27 décembre 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 6 décembre 1993 publié au Journal Officiel du 28 décembre 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Certificat supérieur technologique de risques industriels'. Titre délivré par le Centre de formation supérieure en apprentissage de la CCI du Cher.

Arrêté du 6 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Certificat supérieur technologique de risques industriels'. Titre délivré par la CCI du Cher.

Arrêté du 20 décembre 2000 publié au Journal Officiel du 27 décembre 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Responsable en prévention de risques industriels'.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

25 certifiés par an.

Autres sources d'information :**Lieu(x) de certification :**

CCI DU CHER Route d'Issoudun
BP 54
18001 Bourges Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Ancien libellé : - Certificat supérieur technologique de risques industriels (Arrêté du 6 décembre 1993 publié au Journal Officiel du 28 décembre 1993)

Certification suivante : [Management des risques industriels](#)